

Parti québécois : où sont les personnes en situation de handicap dans sa plateforme électorale?

La Confédération des personnes handicapées du Québec (COPHAN) a examiné les engagements électoraux 2026 rendus publics à ce jour par le Parti québécois (PQ) sur son site Web, sous l'angle précis des enjeux susceptibles d'avoir un effet sur les personnes en situation de handicap. Un constat ressort : le PQ propose certaines choses, mais demeure vague sur bien d'autres sur lesquelles il n'a pris aucun engagement clair.

Autonomie, assistance personnelle et maintien à domicile — enjeu majeur et explicite

Le 1er avril 2026, le Parti Québécois a annoncé le dépôt du projet de loi 595 visant à créer un programme d'assistance personnelle autodirigée pour les personnes handicapées. Le principe est de permettre à une personne handicapée d'obtenir une aide financière afin d'organiser elle-même les services dont elle a besoin pour vivre à domicile.

Le PQ rattache directement cette mesure à un problème bien connu : certaines personnes handicapées peuvent se retrouver en CHSLD faute de services suffisants à domicile. Le parti présente donc l'assistance personnelle autodirigée comme une question d'autonomie, de liberté de choix, de dignité et de participation sociale. Il affirme également qu'un gouvernement péquiste adopterait cette mesure si elle ne l'était pas auparavant.

Pour la COPHAN, cet engagement est particulièrement significatif parce qu'il dépasse la simple bonification d'un service existant : il touche au modèle d'organisation des services de soutien à domicile et au contrôle exercé par la personne sur les services qu'elle reçoit.

Accès aux soins et aux services à domicile

Un deuxième enjeu important est celui de l'accès aux services de santé et aux services sociaux. Dans ses orientations en santé, le PQ propose notamment de renforcer les CLSC comme porte d'entrée du réseau et de développer davantage les soins et services directement à domicile.

Des documents du parti mentionnent plus explicitement les personnes handicapées. Une plateforme régionale propose notamment de tripler l'offre de soins à domicile, de mieux soutenir les personnes proches aidantes et de

consolider la contribution des entreprises d'économie sociale et des coopératives aux services à domicile destinés notamment aux personnes handicapées.

On peut donc regrouper ici plusieurs préoccupations : disponibilité des services, intensité des heures de soutien, maintien à domicile, continuité des services et capacité de vivre dans le milieu de vie de son choix.

Transport adapté et accessibilité des milieux de vie

Le transport adapté apparaît également dans la documentation du PQ, quoique certaines propositions soient formulées principalement dans le cadre de sa politique concernant les personnes âgées. Le parti a notamment proposé de bonifier l'offre de transport adapté dans les régions et les banlieues, ainsi que différentes solutions comme les autobus adaptés, taxi-bus et services de covoiturage.

Le même document aborde l'accessibilité de l'environnement urbain, notamment les rampes, les trottoirs et les temps de traverse aux intersections.

Il existe cependant un angle mort : les mesures trouvées sont largement présentées sous l'angle du vieillissement. Il faudrait donc vérifier jusqu'où le PQ entend appliquer ces principes à l'ensemble des personnes handicapées, indépendamment de l'âge.

Pauvreté, sécurité du revenu et assistance sociale

Il s'agit d'un enjeu indirect, mais potentiellement très important. Le PQ demande une augmentation des prestations gouvernementales afin qu'elles couvrent une plus grande proportion des besoins déterminés par la Mesure du panier de consommation. Il réclame également une modernisation de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles afin de corriger certaines règles qui désavantagent les personnes en situation de vulnérabilité.

Ces orientations peuvent évidemment concerner des personnes handicapées prestataires de programmes d'assistance sociale. Cependant, nous ne trouvons pas de proposition portant spécifiquement sur des questions comme le Programme de solidarité sociale, le revenu de base, les contraintes sévères à l'emploi, les actifs permis ou les disparités de revenu selon la cause du handicap.

Logement accessible, abordable et social

Le PQ accorde une place importante à la crise du logement. Ses orientations comprennent notamment le développement du logement social et coopératif, l'augmentation de l'offre et la préservation de l'abordabilité des logements existants.

Dans ses propositions concernant l'itinérance, il réclame également davantage de logements sociaux avec soutien communautaire ainsi qu'une meilleure coordination des services.

Cependant, il existe ici aussi un angle mort important : l'accent est beaucoup plus marqué sur l'abordabilité et la quantité de logements que sur leur accessibilité universelle, leur adaptation ou leur adaptabilité.

Autrement dit, « construire davantage de logements sociaux » et « construire davantage de logements accessibles » ne constituent pas le même engagement.

Handicap et itinérance

Les orientations du PQ concernant l'itinérance peuvent avoir une incidence particulière pour les personnes handicapées, même si celles-ci ne sont pas explicitement identifiées comme population distincte dans les principales propositions trouvées.

Le PQ propose notamment davantage de logements sociaux avec soutien communautaire, un meilleur accès aux services de santé et aux services sociaux, des services adaptés dans les logements, un accompagnement psychosocial accru et une meilleure coordination entre les services.

Rien donc concernant les personnes handicapées en situation ou à risque d'itinérance, notamment en matière d'accessibilité des refuges, de logements adaptés, d'accompagnement et de continuité des services.

Santé mentale et services de proximité

Le projet politique du PQ accorde également une importance à l'accès aux services et aux soins de santé mentale de première ligne, à la prévention et aux services publics de proximité.

Ces mesures concernent potentiellement les personnes ayant des incapacités psychosociales ainsi que les personnes handicapées confrontées simultanément à des problèmes de santé mentale. Mais là encore, les propositions sont

généralement formulées pour l'ensemble de la population plutôt que dans une politique globale du handicap.

Le constat le plus intéressant est donc que le Parti Québécois possède maintenant une proposition structurante spécifiquement consacrée aux personnes handicapées : l'assistance personnelle autodirigée. Cette mesure distingue nettement sa documentation récente de simples propositions générales en santé ou en services sociaux.

En revanche, l'examen du site fait ressortir plusieurs angles morts à surveiller pendant la campagne électorale de 2026 : accessibilité universelle des bâtiments et services publics; logements accessibles et adaptables; accessibilité numérique; emploi des personnes handicapées; éducation inclusive; transport adapté comme droit à la mobilité; aides techniques; sécurité du revenu spécifiquement liée au handicap; disparités entre CNESST, SAAQ, RAMQ et programmes sociaux; soutien aux personnes handicapées proches aidantes ou vieillissantes; et prise en compte systématique du handicap dans les politiques publiques.

Ces absences ne signifient pas nécessairement que le PQ n'a aucune position sur ces questions. Elles signifient plutôt qu'elles ne sont pas des engagements récents, détaillés et clairement identifiés en matière de handicap. Le PQ propose donc certaines choses, mais demeure vague sur bien d'autres sur lesquelles il n'a pris aucun engagement clair.